This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 30.4.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

TOME XII. — 1847-48-49.

NIORT,

IMPRIMERIE DE ROBIN ET Cie, LIBRAIRES ET LITHOGRAPHES,

RUE SAINT-JEAN, N° 6.

1849.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Années académiques 1847-48-49.

Membres titulaires résidans.

ARNAULD, Charles.
ARNAULD, Alexandre.
ASSAILLY (D').
DE LA VERGNÉE.
AUDOUIN.
BIZARD.
BIZARD neveu.
BARRAUD.
BASTARD, Emmanuel.
BAUGIER.
BERNADOU.
BIARD (l'abbé).
BRÉMOND (DE).
DE MARTIGNY.
CHAVONNET.
DELAVAULT, Eugène.
DAVID, Ferdinand.
DECEMME.
DESCOLLARD.
FRAPPIER, Alphonse.
FONTANT.
GENET.
GIRAUD.
GAUNÉ.

Digitized by Google

Houdbine.
Jubin.
Lambert.
Lary.
Lastic-Saint-Jal.
Loubrau.
Beaulieu.
Maubué (de).
Morel.
Morisset, *Imprimeur*.
Maichain aîné.
Maichain, Joseph.
Meschinet.
Noirot, *Négociant*.
Noirault, *Docteur-Médecin*.
Nicollas.
Paret.
Plasse.
Ravan.
Robin.
Lafosse, Charles.
Lafosse, Henri.
Sorlin.
Soutain.
Simon, *Docteur-Médecin*.
Saint-Victor.
Schmitt.
Tondut.
Tribert.
Taury.

Membres titulaires non résidans.

Chabot, de Bouin.
Chauvin-Lenardière.
Garran, Félix.
Garotteau.
Hilpert.
Liniers (de).
Morin.
Monnet.
Richard (Jules).
Richard-Morillon.
Rondier.
Rousseau.
Sauzé.
Vielbanc (de).

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE,

Lu à la Séance du 8 mars 1848,

Par M. FERDINAND DAVID, président.

MESSIEURS,

Je vous remercie du nouveau témoignage d'estime que vous m'avez donné en m'appelant, pour la troisième fois, au fauteuil de la présidence. Les suffrages d'une assemblée, qui compte dans son sein tant d'hommes distingués par leurs lumières et leur expérience, sont trop flatteurs pour que je n'en sois pas profondément reconnaissant. Je pourrais même en ressentir quelque fierté, s'il m'était permis d'oublier que je suis redevable de cet honneur bien moins à mon faible mérite qu'à un sentiment de bienveillance auquel vous m'avez habitué depuis longtemps.

Je redoublerai d'efforts, messieurs, pour ne pas rester trop au-dessous de la tâche que vous m'avez confiée; et je ne désespère pas d'y parvenir, si je suis soutenu par votre concours affectueux.

Ce concours est, plus qu'à aucune autre époque, nécessaire à votre président; car cette année doit être marquée par le retour d'une solennité qui est un des plus beaux titres de la Société de Statistique à la reconnaissance du pays.

C'est dans le sein de cette Société qu'a pris naissance la grande et féconde pensée de l'exposition des produits des arts, de l'industrie et de

Digitized by Google

l'agriculture. Vous ne voudrez pas que l'exposition du mois d'août prochain le cède en rien à ses devancières. Chacun de vous, dans sa sphère d'action et d'influence, fera tous ses efforts pour réveiller l'ardeur, exciter l'émulation des artistes, des industriels et des agriculteurs. Notre département ne restera pas immobile quand tout marche autour de nous; il prouvera une fois de plus qu'il a reçu, aussi lui, l'impulsion artistique et industrielle qui se manifeste sur tous les points par les plus heureux résultats.

La culture des lettres, l'étude des sciences, les recherches historiques, ont assurément bien des charmes!... Mais c'est aussi une grande et belle tâche que d'honorer, d'encourager les beaux-arts, l'industrie et l'agriculture!

Les beaux-arts..., nobles enfans du génie!... n'est-ce pas à eux que nous devons les plus pures jouissances de l'esprit, les plus douces émotions de l'âme? Ils perpétuent le souvenir de nos victoires, de nos grands hommes, des belles actions, des sublimes dévoûmens! Ils reproduisent tout ce que la nature nous offre de plus frais, de plus riant, de plus majestueux, de plus terrible! Grâce à eux, les êtres qui nous sont chers, les objets de notre tendresse ou de notre vénération ne meurent pas tout entiers! Les beaux-arts ne sont pas seulement destinés à récréer nos sens et notre imagination; ils élèvent l'âme, épurent le goût, font aimer la vertu, inspirent l'amour de tout ce qui est beau, de tout ce qui est grand. Aux yeux du philosophe, et de tous ceux qui ont des idées saines de la valeur des choses, les Michel-Ange, les Raphaël, les Corrège, les Murillo, les Lesueur, les Lebrun, les Horace Vernet, honorent autant leur pays que les plus grands capitaines. Les Turcs ont conquis trois empires et vingt royaumes; mais une seule ville de l'ancienne Grèce doit aux beaux-arts plus d'illustration que n'en ont tous les Ottomans ensemble.

Napoléon, au milieu de ses victoires, n'oubliait pas les beaux-arts; tout ce qui se rattachait au domaine de l'intelligence trouvait place dans sa vaste pensée. Quinze jours après le passage du Pô, entre le canon de Lodi

Digitized by Google

et la fumée du camp de Mantoue, il se dérobait à l'empressement universel dont il était l'objet, à son quartier-général de Milan, pour écrire au savant Oriani cette lettre remarquable :

« Les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent « la vie et transmettent les grandes actions à la postérité, doivent être « spécialement honorés dans les gouvernemens libres. Tous les hommes « de génie et tous ceux qui ont obtenu un rang dans la république des « lettres sont frères, quel que soit le pays qui les ait vus naître.

. . . . . .

« J'invite les savans à se réunir et à me proposer leurs vues sur les « moyens qu'il y aurait à prendre pour donner aux sciences et aux beaux- « arts une nouvelle vie et une nouvelle existence. Tous ceux qui voudront « aller en France y seront accueillis avec distinction par le gouvernement. « Le peuple français ajoute plus de prix à l'acquisition d'un savant ma- « thématicien, d'un peintre en réputation, d'un homme distingué, quel « que soit l'état qu'il professe, que de la ville la plus riche et la plus « abondante.

« Soyez donc, citoyens, l'organe de ces sentimens auprès des savans « distingués qui se trouvent dans le Milanais. »

Si l'industrie et l'agriculture jettent moins d'éclat, si elles ne sont pas entourées d'une aussi brillante auréole, elles n'en méritent pas moins notre sollicitude et nos sympathies. Colbert regardait l'industrie des peuples et l'établissement des manufactures comme la richesse la plus sûre d'un royaume. Selon ce grand ministre, ceux qui peuplèrent la France de graveurs, de peintres, de sculpteurs et d'artistes de tous genres; ceux qui surprirent aux Anglais la machine à faire des bas, le velours aux Génois, les glaces aux Vénitiens, ne firent guère moins pour la France que ceux qui battirent ses ennemis et leur enlevèrent leurs places fortes.

L'industrie et l'agriculture sont les deux sources les plus fécondes de la richesse; et la richesse, aujourd'hui, c'est la puissance des nations.

L'industrie a fait en France, depuis quelques années, d'immenses pro-

Digitized by Google

grès ; pour s'en convaincre, il suffit de voir ces magnifiques expositions qui, tous les cinq ans, attirent à Paris un si grand concours de nationaux et d'étrangers. Ces progrès, nous les devons principalement à l'émulation qu'excite la libre concurrence. Cette liberté donne lieu, sans doute, à quelques inconvéniens ; il en résulte que des hommes présomptueux, peu favorisés de la nature et destinés par elle à travailler en sous-ordre, se risquent avec imprudence et veulent devenir maîtres, lorsqu'ils devraient rester ouvriers. Leur incapacité les fait bientôt succomber dans la rude concurrence que leur opposent d'autres hommes plus intelligens et plus actifs.

Il est des gens qui blâment tout ce qui existe et voudraient tout réformer. Les uns trouvent injuste qu'on récompense les ouvriers suivant leur mérite, qu'on accorde au travailleur intelligent, laborieux, une paye plus élevée qu'au travailleur paresseux et ignorant ; ils réclament l'égalité des salaires. Que n'accusent-ils la nature qui accorde aux uns plus de génie, aux autres plus de force, à ceux-ci plus d'adresse, à ceux-là plus de patience? Les autres regrettent les maîtrises, les corporations, qui ne permettaient à un ouvrier de devenir maître et de s'établir qu'avec l'assentiment de ceux qui étaient intéressés à ne pas muliplier les concurrens.

Quant à moi, messieurs, je crois que la liberté n'est pas bonne seulement en politique, qu'elle est bonne aussi pour l'industrie. Les bienfaits de cette liberté ne peuvent être contestés. Lorsqu'on voit les immenses progrès qu'a faits l'industrie sous le régime de la libre concurrence ; lorsqu'on voit le travail continu, régulier, progressif, fournir aux ouvriers le moyen d'amasser dans les caisses d'épargnes plus de 350 millions ; lorsque le travail garantit à tous la faculté d'être honnêtes, rangés, actifs, à leur profit comme au profit d'autrui, je crois qu'on peut dire que le travail organisé par la liberté l'est aussi par la raison et la justice.

Je ne dirai que quelques mots de l'agriculture; je ne veux pas trop empiéter sur le domaine de notre voisine, la Société d'Agriculture, dont je reconnais, d'ailleurs, la vive et constante sollicitude pour tout ce qui intéresse la première et la plus importante de toutes nos industries,

Digitized by Google

source intarissable de tous les produits, premier fondement de la richesse et de la prospérité publiques.

Sans doute, l'agriculture n'est pas restée stationnaire au milieu du mouvement général; elle a fait aussi quelques progrès; mais ces progrès ne sont en rapport ni avec les encouragemens accordés par le gouvernement, ni avec les efforts des Sociétés, des Comices et des Congrès agricoles.

Ce n'est pas la science qui est en défaut!... Nous avons d'excellentes théories sur les assolemens, les irrigations, l'élève des bestiaux, l'amélioration des races; sur les engrais, cette matière première de l'agriculture, dont on n'a jamais assez, et dont on n'apprécie pas suffisamment l'importance. C'est la pratique qui nous manque. L'agriculture, qui devrait être le premier des arts, est abandonnée à la plus honteuse routine. Cela tient principalement, il est pénible de l'avouer, à l'ignorance de nos cultivateurs, et à la facilité avec laquelle les enfans de ceux qui ont une modeste aisance abandonnent la campagne pour venir habiter la ville, où ils se résignent à accepter de modestes emplois, généralement moins rétribués que les travaux des gens à gages ou à la journée, au-dessus desquels la hiérarchie sociale ne semble les placer que pour se montrer plus exigeante envers eux. Cela tient encore à ce que les propriétaires du sol, qui devraient exercer l'influence la plus décisive sur l'industrie agricole, ne sont pas suffisamment éclairés sur leurs intérêts bien entendus, intérêts qui sont, en définitive, ceux du pays. Et, cependant, toutes ces grandes questions du crédit agricole, des baux à long terme, du métayage ou du fermage, et les nombreuses améliorations qui, presque toutes, exigent le concours des capitaux, attendent leur solution du savoir et de la sagesse des propriétaires.

Mais que l'agriculture soit honorée et encouragée comme elle doit l'être, qu'on crée pour elle, partout où cela sera nécessaire, un enseignement spécial; que l'on supprime ou que l'on diminue quelques impôts qui l'entravent, celui du sel, par exemple, qu'on rende les communications faciles, que l'on établisse des fermes-modèles, que toutes les eaux qui se perdent soient utilisées pour les irrigations, et l'on verra bientôt notre

Digitized by Google

agriculture sortir de la condition fâcheuse à laquelle elle semble condamnée. Il suffit de voir quel degré de perfectionnement elle a atteint dans quelques départemens du Nord pour se faire une idée des progrès qui lui restent à faire dans nos contrées.

Dans l'état actuel des choses, il faut bien le reconnaître, l'agriculture, de même que quelques-unes de nos principales industries, ne vit, ne se soutient qu'à l'aide de la protection que lui accordent nos lois de douane. Que deviendrait-elle, si les blés de la Méditerranée et de la mer Noire, les bestiaux de la Suisse, du Piémont, de l'Allemagne, les laines d'Espagne et de Saxe, pouvaient envahir nos marchés? Et, cependant, le système protecteur ne sera pas éternel!... Il est, depuis quelque temps, l'objet des plus vives attaques. L'année dernière, les libres-échangistes ont voulu profiter de la crise des subsistances pour faire l'essai de leur théorie, en proposant de supprimer les droits établis sur les bestiaux étrangers. Malgré l'incontestable talent avec lequel ils ont défendu leur théorie, ils sont restés en faible minorité soit dans les Chambres, soit dans le Congrès central de l'agriculture.

Toutefois, cette protection accordée à la production française, loin d'autoriser nos cultivateurs à se relâcher, doit être un motif pour les engager à redoubler d'efforts, afin d'arriver à de sérieuses améliorations.

Ces observations s'adressent aussi à celles de nos industries, malheureusement trop nombreuses, qui ne peuvent lutter encore contre la concurrence étrangère. Qu'elles ne s'endorment pas à l'abri des tarifs, mais qu'elles travaillent sans cesse à perfectionner leurs procédés de fabrication, à réduire leurs prix de revient, afin d'être en état de soutenir la lutte avec avantage, quand l'heure de la liberté du commerce international aura sonné.

Cette heure est sans doute plus éloignée que ne semblent le croire les partisans du libre-échange, qui espèrent qu'avant dix ans la France sera débarrassée de son vieux système protecteur. Ils s'appuient sur les réformes que sir Robert Peel a fait adopter par le parlement. Il suffira, selon

Digitized by Google

eux, que l'Angleterre ait à s'applaudir de ces réformes pour que la France s'empresse de l'imiter.

Ils ne considèrent donc pas que l'Angleterre a commencé par le régime protecteur poussé jusqu'à la prohibition; que c'est sous ce régime que son industrie a grandi; que, par son acte de navigation, elle donne, depuis deux siècles, à sa marine, des encouragemens qui l'ont rendue sans rivale dans le monde. Elle a fait ce qu'elle seule pouvait faire, grâce à l'immense richesse de son aristocratie; elle a jeté les millions, sans compter, au fond de toutes ses usines de houille et de fer; c'est en entassant capitaux sur capitaux qu'elle a fini par élever tous ses vastes établissemens industriels, et qu'elle est parvenue à les faire prospérer.

C'est lorsque ses fabriques n'ont eu rien à craindre d'aucune concurrence étrangère, et seulement alors, qu'elle a arboré le drapeau de la liberté commerciale; qu'elle est entrée, timidement d'abord, plus hardiment ensuite, dans les voies des réformes où sir Robert Peel vient de nouveau de la pousser en avant.

Sommes-nous arrivés à ce degré de prospérité industrielle et commerciale? L'Angleterre est sillonnée de routes admirables; de nombreux canaux, des chemins de fer traversent ses riches bassins houillers, et les mettent, ainsi que ses grands centres manufacturiers, en communication rapide avec ses ports d'approvisionnement. Nous avons, sans doute, beaucoup fait, depuis quelques années, pour améliorer nos moyens de transport; et, pourtant, la France n'a pas un seul chemin de fer qui ne soit un tronçon, pas un seul qui mette Paris en communication avec la mer, ou bien avec nos frontières de terre, excepté le chemin du Nord. Pour nos canaux, nos rivières, nous savons, mieux que personne, ce qu'ils laissent à désirer.

Comparez, d'un autre côté, sa marine à la nôtre!... comparez les riches et nombreuses colonies qu'elle possède à celles qui nous restent!... Quels sont les marchés, les débouchés dont elle n'a pas le monopole de fait, et où notre industrie pourrait entrer en concurrence avec la sienne? Pour la

Digitized by Google

houille et le fer, ces deux principaux agens de toute grande industrie, qui exercent une si grande influence sur les prix de revient, l'Angleterre est bien plus favorisée que nous. En Angleterre, la houille et le minerai se trouvent presque toujours réunis; en France, au contraire, nos minières de fer sont situées à de grandes distances de nos bassins houillers, et le prix de la fonte s'accroît ainsi de frais de transport qui sont toujours considérables.

Ce sont là entre les deux pays d'incontestables différences, dont le gouvernement doit tenir grand compte, et qui nous feraient succomber dans la lutte. Je suis convaincu que si Robert Peel, qui vient de se ranger ouvertement sous le drapeau de la liberté du commerce, eût eu la France, au lieu de l'Angleterre, pour patrie, il serait resté sous le drapeau de la protection.

La liberté du commerce est une question de temps et de maturité industrielle. Dans la vie industrielle des nations, la protection est le premier âge, la liberté est l'âge mûr. De sages mesures, de bonnes lois, peuvent avancer le jour de la maturité, comme de mauvaises mesures, des lois à contre-sens peuvent le retarder. C'est ce que l'Angleterre marchant droit à son but, sans jamais s'en détourner, a admirablement compris.

Faisons comme a fait l'Angleterre avec tant d'habileté et de bonheur; n'intervertissons pas l'ordre naturel; n'abaissons nos barrières, ne supprimons nos tarifs que quand nous serons assez forts pour nous défendre contre la concurrence étrangère. Sans doute, c'est vers la liberté commerciale que doivent tendre tous les efforts de la France; nous en comprenons les grands avantages, au point de vue de l'affermissement de la paix, des progrès de la civilisation, de la fraternité internationale. Mais cette liberté commerciale ne doit être que le développement régulier de la loi du progrès appliqué à toutes et à chacune de nos industries.

Que tous les esprits d'élite se rallient à ce grand principe du progrès, mais du progrès éclairé par la raison et l'expérience; qu'ils unissent leurs

Digitized by Google

efforts pour honorer, encourager les travailleurs; qu'ils cherchent les moyens d'élever leurs destinées, d'éclairer les intelligences, et bientôt nous n'aurons rien à redouter de la concurrence étrangère, nous n'aurons rien à envier à aucune autre nation.

Digitized by Google

NOTICE

SUR QUELQUES MONUMENS ANCIENS,

Par M. LABY.

Parmi les précieux débris que les fouilles de Rom ont mis au jour, et dont nous devons l'acquisition aux soins éclairés du maire de cette localité, nous distinguons en première ligne une colonne milliaire d'une conservation parfaite et un couvercle de sarcophage revêtu d'une inscription non moins bien conservée et d'un intérêt peut-être aussi grand. Je vais exposer le plus succinctement possible les réflexions que m'ont inspirées la vue et l'étude de ces curieux monumens échappés à tant de ravages, à tant de vicissitudes; mais si la nature de cette réunion me rappelle à la nécessité d'être concis, je me réserve de donner, plus tard, à ce sujet si intéressant pour notre contrée tous les développemens qu'il mérite et dont je le crois susceptible. Je vais d'abord parler de la pierre funéraire.

L'ancienne province du Poitou est, pour ainsi dire, couverte de sarcophages; le sol des localités les moins importantes en recèle des quantités si considérables, que l'érudition des antiquaires est venue se briser contre la difficulté d'expliquer cette immense agglomération de tombeaux dans des lieux aujourd'hui à peine habités. Je n'essaierai pas de combler ici cette lacune de la science; je ne me permettrai qu'un simple rapproche-

Digitized by Google

ment. Lorsque ces siècles, que nous avons dédaigneusement qualifiés de barbares, élevaient à la cendre des morts ces monumens de leur piété et de leur respect, ils étaient bien loin de soupçonner qu'un jour viendrait où une génération, qui se dit la dispensatrice de la civilisation, fouillerait dans ces asiles funèbres, pour en arracher leur dépôt sacré et le livrer aux plus vils usages de l'industrie et de la vie positive : j'ai été naguère le témoin de cette indigne spoliation ; j'ai protesté et je proteste encore contre une profanation qui, si elle n'était pas contenue et réprimée, ravalerait notre âge au-dessous des époques les plus calamiteuses pour la raison humaine.

Ces sarcophages innombrables ne se recommandent pas, en général, par la richesse et l'élégance de leur sculpture ; il devait en être ainsi pour des tombes vulgaires. Quelques-uns, appartenant soit à de riches particuliers, soit à des membres du haut clergé ou des communautés religieuses, portent l'empreinte de l'art contemporain, et peuvent servir de repère pour retrouver les traces historiques effacées par le passage des siècles, et pour renouer le fil interrompu de la tradition. Mais, on le conçoit, ces noms, chers à la piété reconnaissante qui les grava sur la pierre funéraire, sont d'autant plus rebelles à notre interprétation, qu'ils ont été tracés avec plus de simplicité; il ne nous reste que le flambeau de l'analogie pour en éclairer l'obscure origine. Ce n'est qu'ainsi qu'il m'a été possible d'expliquer avec quelque vraisemblance l'inscription qui décore la tombe chrétienne dont je viens de parler. Cette inscription, très facile à lire, est ainsi conçue, ainsi orthographiée :

LOPECENA
ET DEDIMIA
HIC REQUIISCENT
IN PACE.

La forme des caractères et une irrégularité grammaticale peuvent nous conduire à l'appréciation de l'époque à laquelle appartient ce monument.

Digitized by Google

L'épitaphe de Massilia, à Toulouse, celle de Mummolus, à Bordeaux, notoirement du septième siècle, offrent, avec la nôtre, de grands traits de ressemblance; les lettres carrées, moins connues dans le siècle précédent, et dont les angles semblent s'arrondir dans le siècle suivant, telles que le Q, le C et l'U, y sont, pour ainsi dire, identiquement les mêmes; le dernier trait, à droite de l'R, y est également à peine indiqué, et si le Doncial ne s'y fait pas remarquer, cette circonstance ne peut infirmer notre hypothèse, attendu qu'à cette époque les trois formes du D étaient indifféremment employées. Le mot *requiiscent*, pour *requiescunt*, est également justifié par de nombreux exemples. La langue latine s'éloignait de plus en plus de sa pureté primitive; cette langue, dont le génie barbare préparait insensiblement la corruption, n'existait déjà plus, deux siècles plus tard. On est frappé de cette rapide décadence, lorsqu'on lit, au neuvième siècle, le serment de Charles-le-Chauve et l'épitaphe de Bernard, comte de Toulouse, qui appartiennent visiblement à un autre ordre grammatical. Qu'il me soit permis de remarquer, en passant, que, dans ces temps reculés et de foi vive, la formule consacrée dans les épitaphes était présentée sous la forme de l'affirmation positive et absolue, *requiescit in pace dominicâ;* mais dans les siècles d'une foi douteuse, ou d'une confiance moins ferme dans les vertus humaines, la même idée ne s'est plus reproduite que sous la forme d'un mode grammatical, qui peut à la fois exprimer le désir et le doute, *requiescat!*

Les noms propres de femme que nous offre cette épitaphe, à peu près inconnus, ne peuvent avoir pour nous aucun intérêt historique; j'hésiterais même à rappeler une circonstance dont j'ai été frappé, si des faits, en apparence étrangers l'un à l'autre, ne s'étaient pas souvent mutuellement éclairés par le rapprochement. Didymie fut la troisième abbesse de Sainte-Croix, après sainte Radégonde; ce couvent, dont presque toutes les religieuses étaient d'une naissance illustre, fut richement doté par la munificence des rois mérovingiens; et l'on sait positivement que des domaines, situés dans le voisinage de Rom, avaient été affectés à son entre-

Digitized by Google

tien. Je n'inférerai pas de là que le tombeau que nous avons sous les yeux fût celui de Didymie; mais il est démontré, pour moi, qu'il fut élevé dans le même siècle; peut-être fût-il destiné à servir de sépulture à deux religieuses de la célèbre communauté que gouverna Didymie. Les exemples ne me manqueraient pas pour fortifier la dernière partie de cette assertion, et je pourrais citer plusieurs épitaphes de cette époque consacrées à des religieuses, si je n'avais hâte d'aborder un sujet moins obscur, d'une interprétation plus positive et par là même plus satisfaisante.

Il est dans l'histoire des peuples, même les plus célèbres, de ces événemens obscurs, quoiqu'importans, qui font le désespoir des critiques, ou qui excitent la féconde imagination des romanciers. Lorsque les causes de ces événemens ne peuvent être naturellement expliquées par le développement logique des faits de l'histoire, des intérêts de la politique ou des passions humaines, les hypothèses plus ou moins vraisemblables s'ouvrent alors devant l'esprit humain qui, par une conséquence de sa fragilité, les accueille avec d'autant plus d'ardeur, qu'elles sont plus inattendues, disons-le, plus merveilleuses. L'histoire de l'empire romain, bien qu'éclairée par les investigations de tant d'écrivains, n'est pas exempte de ces trompeuses lueurs, de ces défaillances de la vérité, et le roman a pu facilement s'emparer de ses périodes les plus obscures. L'une de ces époques fut celle où la légitime succession à l'empire du monde fut remplacée par l'anarchie militaire, où, sous le nom de tyrans, qui est ici synonime d'usurpateur, régnèrent tour-à-tour ou simultanément sur les plus belles provinces de l'empire, les Cyriade, les Posthume, les Auréole, les Tétricus et une vingtaine d'autres. Dans cette lutte de tant d'ambitions, deux femmes se signalèrent par une activité singulière, un courage viril et un talent de l'intrigue poussé jusqu'au génie du gouvernement. L'une, en Orient, Zénobie, succombait après une lutte qui ne fut pas sans gloire, et ornait le triomphe d'Aurélien; l'autre, en Occident, Victoire ou Victorine, qui avait pris le titre de mère des légions, mourait, empoisonnée peut-être par les mains de son favori Tétricus, à qui elle avait ouvert

Digitized by Google

l'accès du trône usurpé des Gaules. C'est de ce dernier dont j'ai aujourd'hui à vous entretenir d'une manière sommaire. Cette note mériterait un développement plus en rapport avec l'importance historique d'un homme qui tint, pendant sept ans, dans ses mains, les destinées de cette belle province romaine, qui devait, un jour, s'appeler la France; ainsi, il y aurait un véritable intérêt à rechercher dans les sources primitives les traces de cette longue administration, qui ne s'est, jusqu'ici, révélée à la science archéologique que par quelques médailles et deux inscriptions, trouvées, l'une à Rouen, et l'autre tout récemment à Bordeaux; car, je ne puis compter au nombre des titres historiques de Tétricus les monumens mis au jour par les fouilles de Nérac, exécutées sous la direction d'un antiquaire justement célèbre, mais qui, dans cette circonstance, a reçu des maîtres de la science un éclatant désaveu. La colonne de Rom est d'une authenticité constatée, et l'attribution de son inscription ne souffre nulle part de difficulté, si ce n'est à la dernière ligne; voici la copie littérale de cette inscription :

IMPCAESCPIO
ESVVIOTETRICO
PIOFELICIINVICTO
AVGPMTPPPCOS
PROCOS
CPLXVI
FXILXX

C'est-à-dire, sous l'empereur César Caius Pivesuvius Tetricus, pieux, heureux, invaincu, auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, père de la patrie, consul, proconsul : de Poitiers, seize lieues; d'Aulnay, vingt lieues; de....., onze lieues.

Je passe aujourd'hui sous silence les remarques historiques que doivent nous inspirer ce luxe d'épithètes et de dignités accumulées sur la tête d'un usurpateur; ce ne serait pas pour nous une médiocre instruction que

Digitized by Google

l'étude de ces temps désastreux, où l'empire romain, succombant sous les vices de ses chefs, sous la lâche condescendance de ses corps constitués, non moins que sous le poids de sa grandeur, tombait, pièce à pièce, entre les mains d'ambitieux vulgaires, qui empruntaient tout à l'auguste famille des Césars, excepté le génie qui sait fonder les empires et les consolider. Je me bornerai donc, pour le moment, à un petit nombre de considérations épigraphiques.

Nous devons à la commune de Rom, ainsi que vous le savez, une première colonne milliaire; ce monument, élevé sous l'empereur Tacite, est positivement de l'année 276, puisque cet empereur n'a régné que six mois; il est moins facile de fixer avec la même précision l'érection de la colonne de Tétricus, attendu que cet usurpateur a régné dans les Gaules depuis 267 jusqu'en 274; et qu'il n'est point permis de lui attribuer l'usage suivi par les empereurs, de marquer les années de leur règne par le chiffre combiné du consulat et de la puissance tribunitienne. Les fastes consulaires ne parlent pas de Tétricus; malgré ses prétentions, il ne fut jamais consul; mais si, par analogie, nous comptons les années de son règne comme nous les comptetions à un empereur légitime, nous serions fondé à fixer cette érection à la première année de son administration, c'est-à-dire en 267. Ce court intervalle de neuf ans, au plus, qui sépare l'érection des deux colonnes, est facilement expliqué par la situation anormale et violente où se trouvait Tétricus. A sa chûte, on n'aura pas voulu laisser debout un aussi flagrant témoignage d'un pouvoir usurpé, et l'on se sera empressé de faire disparaître ce monument accusateur de la faiblesse du pouvoir légal. Les mesures itinéraires, indiquées par les deux colonnes, sont identiques; et, à défaut d'autres preuves, cette identité en serait une de la sincérité et de la vérité de leur témoignage; elles ont donc été placées, l'une et l'autre, au même point, à seize lieues gauloises de Poitiers et à vingt lieues d'Aulnay et de la frontière. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit dans ma première dissertation sur l'erreur commise par les géographes qui ont parlé des mesures itinéraires en usage dans l'Aquitaine.

Digitized by Google

Bergier, l'encyclopédie et Fonteneau, ont exprimé en milles romains les distances, qui auraient dû l'être en lieues gauloises, et cela, chose difficile à concevoir, sans s'embarrasser le moins du monde de la nécessité de faire coïncider les chiffres anciens avec les distances modernes pour des localités si bien connues. Bergier, surtout, pousse l'erreur jusqu'à intervertir les distances entre Aulnay, Rom et Poitiers; en sorte que, d'après lui, les vingt lieues seraient la distance de Poitiers à Rom, et les seize celle de Rom à Aulnay; ce qui est positivement le contraire de la vérité. Quelque rapide que doive être cet aperçu, je ne puis le clore sans vous faire part d'une difficulté que je n'ose assurer avoir complètement levée, mais dont j'offre la solution telle que je l'ai conçue. Après le sigle F, la colonne de Tétricus donne le chiffre XI, le sigle L et le chiffre XX; ce dernier chiffre s'applique évidemment à Aulnay; mais à quelle localité attribuerons-nous le chiffre XI?

Il serait insolite et peu rationnel que, sur la même ligne et sous le même sicle, on eût compté deux distances différentes: sur quelle voie appliquera-t-on une désignation qui apparaît ici pour la première fois, et dont le volumineux recueil de Gruter n'offre aucun exemple? J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de dire, au sein de la Société de Statistique, que deux voies romaines se croisaient à Rom: l'une allant du midi au nord et nettement caractérisée par tous les itinéraires; l'autre, tout-à-fait inédite, se dirigeant de l'est à l'ouest, et devant, selon moi, établir une communication directe de Limoges avec Nantes, ou avec le promontorium Pictonum. Vous savez que la Bissêtre nous offre auprès de nous un assez long fragment de cette voie; j'en ai vu le tracé parfaitement conservé de Chenay jusqu'à Rom, et les indications que j'ai recueillies me portent à croire qu'elle se prolongeait au-delà de Rom, dans la même direction. N'est-il pas naturel de penser qu'on aura eu l'intention de marquer sur la borne, placée au point d'intersection des deux chemins, la double distance de Rom à la frontière méridionale et à la frontière orientale des Pictons? Si nos conjectures étaient fondées, il faudrait rechercher, entre l'île

Digitized by Google

Jourdain et Availles, le point où cette voie passait la Vienne; peut-être s'embranchait-elle, du côté d'Asnières, avec la voie directe de Poitiers à Limoges (1). Quoi qu'il en soit de ces considérations, que des observations ultérieures viendront un jour fortifier, le monument qui nous occupe, et que la Société vient d'acquérir, est un des plus remarquables qu'on ait trouvés dans le Poitou; il offre, à mes yeux, plus d'intérêt que le monument semblable que vous possédiez déjà; je puis vous assurer que cette double acquisition, qui honorerait seule un musée quelconque, est bien appréciée par les hommes instruits de nos contrées. J'ai cru, dans cette circonstance, devoir devancer vos intentions, en remerciant, en votre nom, M. le maire d'une commune, qui nous procure d'aussi agréables surprises; j'ai la conviction que ce fonctionnaire ne laissera passer aucune occasion d'être utile à la science que vous aimez, et dont vous favorisez l'expansion avec un dévoûment qui ne se ralentit pas.

(1) Depuis l'impression de cette notice, nous avons obtenu des renseignemens qui donnent à cette assertion tous les caractères de la vérité.

Digitized by Google

CANALISATION DU MIGNON,

PAR M. LARY,

Maire de Bessines, Syndic des Marais mouillés.

MESSIEURS,

Le vif intérêt dont vous avez accueilli les projets de canalisation de la Sèvre me fait espérer que vous écouterez avec indulgence la lecture de quelques notes relatives au canal du Mignon; ces deux rivières, qui se confondent à Bazouin, submergent de vastes marais dont l'assainissement est l'objet incessant des vœux des populations riveraines et de tous les hommes qui, parmi nous, ont porté un regard attentif sur l'économie sociale de nos contrées. D'une part, l'industrie sollicite avec ardeur de plus faciles communications; de l'autre, l'agriculture demande à étendre ses conquêtes sur des terres vouées à une déplorable et trop longue inertie. Il y a quelque chose de plus grave encore : les circonstances actuelles, paralysant les efforts et le dévoûment des classes ouvrières, réclament impérieusement l'ouverture de travaux utiles; tant de forces inoccupées ou dépensées sans concert et sans profit réel tournent contre la paix publique et sont pour le pays une perte à jamais regrettable; l'effet moral de cette situation anormale est peut-être plus fâcheux encore; car, ce serait à faire désespérer de la civilisation, si, en présence de tant d'améliorations

Digitized by Google

qui n'attendent que le travail de l'homme, la société continuait à s'endormir dans cette inaction démoralisatrice. Les commotions politiques redoublent l'activité des esprits; l'intérêt public réclame alors des diversions énergiques, et l'on doit s'estimer heureux lorsqu'on est en état de fournir à cette ardeur nouvelle un aliment facile, intarissable. Les vallées de la Sèvre et du Mignon peuvent, pendant plusieurs années, offrir aux ouvriers sans emploi de notre département des travaux éminemment utiles, et à l'administration l'infaillible moyen de calmer des souffrances réelles, d'assoupir des craintes sérieuses, et d'appeler à tout jamais sur elle la reconnaissance du pays et les bénédictions des générations futures. Le gouvernement n'a pas provoqué l'exploration de toutes les améliorations qu'on pourrait entreprendre dans l'intérêt du commerce et de l'agriculture, sans avoir l'intention bien arrêtée de donner toute satisfaction aux exigences du moment. Nous répondons à cette généreuse initiative en lui signalant une opération amplement étudiée par les ingénieurs, ébauchée et mise en voie d'exécution par leurs soins, mais qui ne touche pas encore à son terme : nous voulons parler de la canalisation du Mignon et du dessèchement de ses marais; ces projets sont peu connus parmi nous; ils méritent d'autant plus de l'être, qu'ils intéressent au plus haut degré une partie de notre département et qu'ils ont la plus étroite connexité avec les projets plus vastes du dessèchement des marais de la Sèvre et du canal maritime. Nous ajouterons : l'accroissement des charges publiques paraîtrait moins onéreux aux populations, si elles en voyaient détourner une partie au profit des travaux qu'elles réclament; cet acte de justice distributive est la meilleure de toutes les politiques, car il consacre la rémunération des sacrifices, éloigne les murmures et féconde partout les germes d'une prospérité durable; il annonce le respect des vrais principes républicains, qui reçoivent un éclatant démenti, lorsque les ressources d'une contrée s'absorbent, sans compensation pour elle, dans des entreprises lointaines.

Le mémoire qui fait l'objet de cette communication a déjà passé sous les yeux du syndicat des marais mouillés; il est totalement inédit, et nous

Digitized by Google

avons pensé qu'à l'aide de quelques légères modifications, il pouvait être offert à la Société de Statistique, comme un complément nécessaire aux documens dont elle conserve le dépôt; d'ailleurs, il renferme des notions nouvelles sur la propriété des eaux de la Sèvre, possession si enviée et si controversée par nos voisins de la Charente-Inférieure; il réfute des prétentions illégales, des assertions hasardées; mais, pour en suivre les développemens avec plus d'intérêt, il faut se placer avec nous au point de vue de la société syndicale, qui a provoqué ces observations et leur a donné la sanction de son expérience et de son autorité.

Les points principaux qui, dans cette question, ont dû plus particulièrement fixer notre attention, sont : 1° les avantages du prolongement du canal jusqu'à Mauzé; 2° la nécessité, pour les marais riverains du Mignon, de contribuer aux dépenses dans une mesure déterminée et proportionnée au bénéfice probable qu'ils doivent recueillir de l'opération; 3° le placement des barrages, et notamment la grave question de la propriété des eaux. Nous n'avons pas cru devoir porter notre investigation sur tout ce qui concerne les travaux d'art, persuadés que notre mission franchirait ainsi les limites qui lui sont assignées. Nous nous sommes renfermés, sur ce point, dans une prudente réserve, et ce n'est pas sans étonnement et sans regret que nous avons lu les critiques passionnées, et par conséquent injustes, qui ailleurs ont accueilli les projets de MM. les ingénieurs; pleins de confiance dans leurs talens éprouvés, dans la surveillance éclairée, active, que le gouvernement exerce sur leurs travaux, nous sommes rassurés sur les conséquences de leurs propositions, et nous devons leur en laisser l'honneur et, au besoin, la responsabilité.

1° NAVIGATION DU MIGNON JUSQU'A MAUZÉ.

Pour compléter les avantages et le bienfait de la navigation du Mignon, il est incontestable qu'il faut la faire remonter jusqu'à Mauzé. Cette petite ville, d'une importance commerciale aujourd'hui suffisamment constatée,

Digitized by Google

peut étendre encore la sphère de son action ; destinée à devenir l'entrepôt, d'une part, des produits du marais et de la Vendée, de l'autre, de ceux de la Saintonge et de l'Aunis, elle recevra et transmettra tour à tour les cercles, les merrains, les houilles du bocage, les fourrages, les bois du marais, les céréales et les spiritueux de la Saintonge, sans compter les denrées étrangères qu'elle tirera du port de Marans; l'état du Mignon arrête aujourd'hui l'essor de ces relations, mais l'ouverture du canal augmentera et fortifiera ces chances de succès. Quant aux dispositions de détail développées dans les mémoires de MM. Lambert et Léon, nous déclarons n'avoir rien à y ajouter que le désir de voir le port de Mauzé placé aussi près de la route nationale que le permettront les circonstances de terrain et les motifs d'économie. Nous ajouterons, dans l'intérêt connexe de la navigation et de l'agriculture, qu'il est à désirer que toutes les sources du Mignon soient explorées avec soin, recueillies et conservées avec une parcimonieuse vigilance.

2° CONTRIBUTION A LA CHARGE DES MARAIS MOUILLÉS.

L'ordonnance royale de 1833 impose aux marais mouillés de la vallée du Mignon une somme de 34,161 fr. 65 cent. pour les travaux à exécuter dans le lit de cette rivière, depuis sa jonction avec le Béjou jusqu'au Moulin-Neuf; c'est-à-dire, pour l'élargir, l'approfondir et la redresser. Cette somme a été dépensée, mais le terme de l'œuvre n'a pas été atteint; les prévisions de l'administration ont été trompées, et ce résultat est fort regrettable; cependant cette déception, fort commune dans les travaux de ce genre, où l'imprévu joue souvent le principal rôle, n'a rien qui doive nous étonner; nous serons assez justes pour en rejeter les conséquences sur l'ordinaire faiblesse des prévisions humaines, et nous nous garderons bien d'imiter l'exemple de nos voisins, en accueillant, par des récriminations intempestives, et peut-être imprudentes, la proposition par laquelle M. l'ingénieur met à la charge des mêmes propriétaires le quart de la

Digitized by Google

dépense supplémentaire, c'est-à-dire une somme de 25,000 fr.; sans doute, ce nouvel appel de ressources est d'autant plus fâcheux, qu'il laisse les intéressés dans une incertitude inquiétante, et nous désirons vivement que les mesures soient, cette fois, si bien prises, pour que le syndicat ne soit pas mis dans la nécessité d'articuler, plus tard, un refus qui l'affligerait, mais qu'il pourrait facilement justifier. En définitive, nous avons reconnu qu'il est d'un grand intérêt pour la vallée, que le Mignon soit canalisé, non seulement jusqu'au Moulin-Neuf, mais encore jusqu'à Mauzé; et, comme qui veut la fin doit vouloir les moyens, nous acceptons avec résignation le nouveau sacrifice qui nous est imposé; nous tiendrons à la disposition du gouvernement la part contributive de 25,000 fr., qui incombe aux marais de la rive droite, et nous espérons que nos voisins de la Charente-Inférieure, inspirés par une pensée tout à la fois libérale et judicieuse, ne voudront pas abandonner une œuvre si avancée, et s'obstiner dans un refus dangereux, compromettant et sans doute inutile.

3° PLACEMENT DES BARRAGES, ETC.

Ici, nous avons à repousser des propositions désastreuses, à dissiper des accusations injustes et des préventions funestes aux relations de bon voisinage.

Si l'on ajoutait foi aux assertions des propriétaires de la Charente-Inférieure, il faudrait, pour être conséquent, leur livrer à l'instant toutes les eaux du Mignon et même celles de la Sèvre; car ils affirment qu'ils ont à cette propriété un droit immémorial et imprescriptible, que ce n'est qu'à cette condition qu'ils ont desséché leurs marais et que les troubler dans cette paisible jouissance serait une injustice révoltante, un attentat au droit de propriété. Ou une accusation aussi grave, des plaintes articulées avec une telle confiance reposent sur des titres positifs; ou bien, on aura voulu dissimuler la faiblesse des moyens par le bruit de la plainte et l'ardeur des récriminations. Quoiqu'il en soit du procédé, ce dont nous

Digitized by Google

sommes parfaitement sûrs, c'est que toutes les fois qu'on a essayé de clarifier cette obscure question de propriété, et qu'on a réclamé l'exhibition des titres légaux qui établissent un droit toujours invoqué et toujours contesté, on n'a rien obtenu. Qu'on veuille bien ne pas l'oublier! cet incroyable conflit n'est pas né d'aujourd'hui; sans remonter plus haut que 1835, voici ce que répondait, le 29 août de cette année, M. Mesnager, consulté par M. le préfet des Deux-Sèvres, à l'occasion du bruit répandu de l'abaissement clandestin de la bonde des marais desséchés de Boëre et de Taugon : « Jusqu'ici il n'est venu à ma connaissance ni titres, « ni autorisations, ni réglemens, justifiant les prises d'eau de ces marais « desséchés; l'usage seul pourrait bien avoir prévalu et s'être fortifié, « sans opposition, pendant le long laps de temps que les marais mouillés « sont restés submergés, au grand détriment de la salubrité et de l'agri- « culture, parce qu'alors la navigation obtenait, à la faveur du désastre, « même à l'époque des sécheresses, un tirant d'eau suffisant à ses besoins. »

Des instances nouvelles et plus pressantes encore ont été faites depuis par le syndicat des Deux-Sèvres, et toujours avec aussi peu de succès; en sorte que, s'il est pour nous une vérité positivement constatée et hors de toute discussion, c'est que les marais desséchés de la rive gauche du Mignon n'ont aucun titre, et qu'ils ne peuvent invoquer en leur faveur que l'usage et la tolérance. Réduite à ces termes clairs et précis, la question prend des formes plus nettes et vient naturellement se ranger sous l'autorité du droit commun : c'est donc à l'aide des principes généraux de ce droit que nous allons aborder sa solution.

Notre législation assimile, quant aux contraventions, les cours d'eau aux voies publiques, et les ordonnances rendues sur la matière, et particulièrement sur les intérêts qui nous préoccupent en ce moment, reconnaissent et consacrent cette similitude; ainsi le décret du 29 mai 1808, art. 27, l'ordonnance royale du 23 août 1833, art. 38, statuent formellement que les contraventions sur les lois fluviales, c'est-à-dire les empiétemens, les usurpations, les dommages, etc., seront poursuivis comme en

Digitized by Google

matière de grande voirie. Or, toute usurpation sur la voie publique invoquerait vainement en sa faveur une jouissance immémoriale; elle ne peut acquérir, en aucun temps, un droit plus fondé qu'au début de cette jouissance; la prescription n'existe pas pour elle. Il ne nous serait pas difficile de démontrer la sagesse de ce principe réparateur, appliqué à la conservation d'une propriété qui est à tout le monde, qui n'appartient à personne en propre, et qui n'a, par conséquent, pour se défendre et se conserver, que le bénéfice du temps. Ainsi, en l'absence d'un titre authentique, le fait d'une prise d'eau n'implique nullement le droit; la tolérance seule a tenu lieu de concession; et, s'il arrivait que cette tolérance compromît soit des intérêts acquis, soit une grande opération d'utilité publique, la concession devrait à l'instant cesser son effet, et tout rentrerait dans l'état légal.

Voilà les principes dans toute leur simplicité, disons-le, dans toute leur âpreté; mais est-ce à dire que nous en sollicitions la rigoureuse application à l'égard de nos voisins de la Charente-Inférieure? Avons-nous jamais demandé que l'usage des prises d'eau leur fût interdit? Nous avons, au contraire, toujours réclamé que cet usage fût sagement réglé, afin qu'il ne tournât pas si fréquemment en abus, au grand détriment des intérêts de l'autre rive; si les eaux du Mignon canalisé appartiennent d'abord à la navigation, l'agriculture a le droit de prétendre aux eaux surabondantes; mais nous le craignons, aussi longtemps que ce partage n'aura pas été équitablement déterminé, aussi longtemps que ses intérêts judicieusement pondérés n'auront pas été définis avec précision, les entreprises illégales, les collisions et le désordre, ne cesseront de se manifester dans ce bassin; en cette matière, le passé nous répond de l'avenir.

Aujourd'hui, les propriétaires de la Charente-Inférieure se plaignent avec amertume des dispositions de M. l'ingénieur qui, voulant ménager tous les intérêts, a placé son premier barrage en amont de la tête de Boëre; de là, d'ardentes clameurs contre l'intention prétendue de ruiner leurs marais en les privant de l'indispensable élément de leur fécondité; de là,

Digitized by Google

des hypothèses inadmissibles qui tombent devant le plus faible examen ; de là, des propositions plus inadmissibles encore; et tout ce déploiement de moyens, toute cette tactique, ne sont mis en jeu que pour dissimuler le point vulnérable de la discussion ; une question d'argent, d'une minime importance pour la masse des intéressés, se cache derrière ce pompeux et vain appareil. Une somme de 12,000 fr. suffirait, d'après les assertions de MM. les ingénieurs, pour amener les eaux du Mignon, du passage de la Grève dans les canaux d'abreuvement des marais desséchés, et la répartition de cette somme ne s'élèverait pas à 3 fr. par hectare ; pour éluder une dépense que nous pouvons, à bon droit, qualifier d'insignifiante, les commissaires des marais desséchés proposent sérieusement de faire descendre jusqu'a l'embouchure du Mignon l'écluse fixée au droit de Laroche par MM. Lambert et Léon, de donner à cette écluse 1 mètre 50 cent. de retenue, afin de ne former jusqu'au port des Gueux qu'un seul bief, qui serait ainsi à la cote 15 mètres 50 cent. En d'autres termes, on propose l'inondation totale des marais sur lesquels agit la rigole de la Garette, on veut, par conséquent, nous rejeter en plein moyen-âge, mais en frappant préalablement l'agriculture et le pays d'une perte de plus de 30 millions ! Un pareil résultat nous dispense d'une plus ample réfutation ; une cause est à jamais compromise, lorsqu'elle est défendue par de semblables exagérations ; il faut cependant l'avouer, la commission d'enquête de la Rochelle a été elle-même effrayée de cette inqualifiable proposition, elle en a décliné l'énorme responsabilité en réduisant la demande à une retenue de 1 mètre 20 cent., au lieu de 1 mètre 50 cent. Cette variante qui se présente sous des formes plus modestes, en paralysant beaucoup trop encore les fonctions de la grande rigole, n'en produirait pas moins sur l'immense plage, qui se déploie à droite du Mignon, un effet sans doute moins radicalement désastreux, mais encore beaucoup trop funeste pour les intérêts riverains que leur situation expose à d'aussi téméraires entreprises.

Quelle est donc la source de ces violentes tentatives conçues dans une complète abstraction des droits des tiers ? Comment expliquer ce procédé

Digitized by Google

qui consiste, non à disputer à un voisin une prise d'eau plus ou moins contestée, mais à inonder sa propriété pour jouir d'une source sur laquelle on n'a aucun droit? Une seule réflexion, un seul retour vers le passé, suffiront pour dévoiler ces trames ourdies avec une constance que rien ne décourage, avec une ardeur que rien ne refroidit. C'est que l'absence fort regrettable de réglemens positifs a provoqué une série d'usurpations, qui ont fini par persuader aux habitans de la Charente-Inférieure que toutes les eaux de la vallée leur appartenaient; de là, l'abaissement irrégulier et furtif des bondes; de là, la prétention de lancer la Sèvre dans le canal de Belle-Croix, pour opérer des chasses dans le port de la Rochelle; de là, la proposition d'élever le plan d'eau de l'embouchure du Mignon, pour amener la Sèvre à la tête de Boëre et dans les canaux que le Mignon seul devrait alimenter; de là, enfin, ces plaintes sans cesse renaissantes sur la perte irréparable que la Sèvre fait de ses eaux, en les portant inutilement à la mer. Si nos voisins pouvaient cesser enfin de considérer la navigation de notre rivière à travers le prisme de leur intérêt privé; s'ils voulaient bien, une fois pour toutes, se rappeler qu'un million d'habitans ont des droits incontestables sur l'avenir de cette navigation, ils ne seraient plus étonnés que, gardiens vigilans de cette masse d'intérêts, nous portions un œil attentif sur toute entreprise qui aurait pour but un appauvrissement quelconque de la Sèvre. Nous sommes jaloux des eaux de cette rivière, parce que, à certaines époques, son régime suffit à peine à l'entretien de son lit, de son embouchure, et, au besoin, de la navigation; nous ne pouvons souffrir que l'on consacre cet appauvrissement par des mesures qui, plus tard, pourraient compromettre les destinées d'un canal maritime; et, dans ces vues d'avenir, nous croyons devoir ici articuler le vœu formel que tous les travaux qu'on projettera sur le Mignon soient subordonnés à l'hypothèse de l'ouverture de ce canal; car nous sommes convaincus que nos compatriotes n'abandonneront jamais ni les prétentions, ni les espérances qu'ils ont conçues. Un projet, qui a reçu la consécration d'une vaste enquête, fait remonter aux environs de Coulon le bief de

Digitized by Google

Marans à la cote 17; n'est-il pas rationnel que le même bief s'étende symétriquement dans la vallée du Mignon jusqu'à une hauteur égale? Et en le portant jusqu'à la Roche, n'avons-nous pas à la fois servi les vrais intérêts du pays, et laissé dans son intégrité l'immense question du canal maritime? Nous éprouvons ici le besoin de remercier MM. les ingénieurs d'avoir si judicieusement interprété les justes prétentions et les vœux de notre contrée, et nous protestons d'avance contre toute opération qui tendrait à changer l'économie de leurs projets; et notamment, nous nous élevons avec force contre cette disposition d'un barrage à Bazouin, qui compromettrait le libre épanchement de notre grande rigole. S'il est juste que nous rendions au bassin inférieur les eaux que nous avons reçues, nous ne reconnaissons à personne le droit d'en élever le niveau, afin de les faire retourner contre nous et malgré nous; la rigole est notre œuvre; nous l'avons assez chèrement payée; à nous la faculté d'en modifier l'action selon notre convenance, à nous le droit de poursuivre administrativement, aux termes de l'art. 38 de l'ordonnance de 1833, toute atteinte portée à la liberté de cette jouissance.

Nous désirons enfin, pour compléter nos vœux, que l'écluse de la Roche soit remontée et placée à peu de distance et en aval de la Névoire.

Ces observations suffisent pour faire connaître l'opinion du syndicat sur les mesures projetées pour l'amélioration du Mignon; nous appelons avec instance une solution qui satisfasse les graves intérêts qui sont en présence; nous sommes persuadés que cette solution est implicitement renfermée dans les propositions de MM. Lambert et Léon, et nous prenons la liberté d'en recommander l'adoption à l'autorité compétente; l'opposition qu'elles ont provoquée a été d'autant plus vive qu'elle avait sa source dans une jouissance exercée jusqu'ici sans droit et presque sans contrôle; nous avons cru devoir renfermer dans de justes limites ces prétentions abusives, et si quelquefois la fermeté de l'expression a témoigné de la force de nos convictions; si nos sollicitudes, éveillées par de menaçantes dispositions,

Digitized by Google

ont vivement éclaté, nous pouvons, au moins, nous rendre le témoignage que notre argumentation n'a jamais été agressive, et que cette défense, en revêtant des formes sévères, a été toujours modérée, parce qu'elle était légitime.

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé à la Séance de Novembre 1849, par M. Lart, président.

Messieurs,

Les services que la Société de Statistique a rendus au pays dans la courte période qui s'est écoulée depuis son installation ne peuvent être contestés; ils sont à la fois la mesure et la garantie des services réservés à son avenir et à son dévoûment. Dans les circonstances éventuelles qui environnent aujourd'hui cette Société, j'ai cru qu'il ne serait pas hors de propos de développer ce double point de vue, au début de cette période nouvelle de son existence; non, que ces circonstances aient un caractère bien alarmant, car nous n'avons jamais inauguré la reprise de nos travaux dans des conditions matérielles plus rassurantes; mais il est évident que la vie intellectuelle s'est légèrement affaissée parmi nous, que les sérieuses exigences de l'actualité ont détourné notre attention et fait fléchir l'intérêt de nos séances. J'espère que cette situation ne se prolongera pas, j'ai une confiance entière dans les sentimens d'affection et de fidélité que nous inspirent à tous les destinées d'une association assise sur les bases inébranlables de l'amour du bien, du perfectionnement des connaissances humaines et de la moralité publique; ce sera donc sous la pression de cette pensée d'espérance que j'ouvrirai notre nouvelle année académique; ce

Digitized by Google

sera par un retour vers le passé de la Société que j'espère affermir votre opinion et votre confiance dans les promesses de son avenir.

Une preuve incontestable de la force de vitalité de notre institution est la rapide progression de sa fortune. Rappelez-vous ses commencemens laborieux et timides, où, bornée à des proportions exigues et reléguée dans un local plus que modeste, elle n'avait d'autres richesses que le faible appui de quelques hommes éclairés, peu nombreux, mais profondément dévoués à une entreprise si hautement morale et si éminemment utile ; rappelez-vous avec quel zèle, avec quel enthousiasme, ces ouvriers de l'intelligence fouillèrent les débris des temps anciens, les dépôts de nos chroniques et le sol qui recelait des richesses matérielles ignorées *jusqu'alors*; rappelez-vous la fécondité de ces recherches et l'heureux embarras où la Société se trouva bientôt pour disposer avec clarté, *sans confusion*, dans un espace si resserré, les nombreux matériaux qui lui arrivaient de toutes parts. Dans ces jours de foi vive, de ferveur pour les intérêts de la science, elle puisa un nouvel élan dans les besoins matériels qui l'oppressaient ; par la sagesse et l'ordre de son administration, par la prudence de ses mesures, et aussi par la confiance qu'elle inspirait, elle sembla multiplier les faibles ressources qu'elle avait à sa disposition, et dix ans s'étaient à peine écoulés, que le local confié à sa garde vigilante, dans un état notoire de délabrement et de ruine, se transformait, comme par enchantement, en salles spacieuses, commodes, dont les élégantes dispositions ont semblé raffermir la solidité compromise par un long abandon ; mais le matériel n'a pas été l'unique objet des préoccupations et des soins actifs de la Société; la classification de nos collections, la description des monumens inédits, échappés aux ravages des temps et sauvés des ravages plus funestes encore de l'ignorance et de la barbarie, la formation de notre Musée de peinture, l'acquisition de notre bibliothèque poitevine, suffiraient pour honorer à jamais les lumières et l'intelligence d'une grande cité.

Si ce rapide mouvement de prospérité a semblé, depuis quelque temps, se ralentir, si nos progrès sont en ce moment stationnaires, si nos publi-

Digitized by Google

cations semblent avoir perdu une partie de leur importance et de leur intérêt, c'est qu'il eut été impossible à la Société de marcher longtemps encore du même pas, car l'espace eût manqué à ses acquisitions; c'est que le champ de nos recherches, circonscrit dans d'étroites limites, a été d'abord assez profondément fouillé, pour qu'il puisse nous promettre désormais d'aussi abondantes récoltes; mais après avoir soigneusement enregistré toutes les découvertes qui nous ont été signalées, après les avoir expliquées et éditées, après en avoir, de toutes parts, provoqué de nouvelles, la Société doit se rendre le témoignage que son mandat a été religieusement rempli; car elle ne peut ni faire naître les occasions, ni enfanter des miracles; elle est réduite, dans le plus grand nombre de cas, à recueillir les produits du hasard.

Nous ne devons pas oublier d'inscrire au nombre de ses titres à la reconnaissance du pays la pensée qui a créé et préparé les expositions de toutes nos industries; c'est là que l'ouvrier, l'agriculteur et l'artiste, trouvent pour leurs travaux, avec une publicité qu'ils chercheraient vainement ailleurs, les témoignages flatteurs de l'estime de leurs concitoyens; c'est là que, par un juste retour, les œuvres de leurs mains devenant le véhicule des idées de l'utile et du beau, provoquent l'examen, la réflexion, et sont ainsi les agens les plus actifs du perfectionnement intellectuel des contemporains; c'est là que, caché sous une écorce grossière, un talent ignoré peut se révéler tout-à-coup et promettre à la patrie un grand homme de plus. Vous le savez, Messieurs, nous avons conçu l'espoir que ce ne sera pas là une vaine formule de congratulation; nous avons eu la satisfaction de faire partager notre confiance au conseil général, qui s'est dérobé à ses grandes préoccupations pour constater le phénomène que nous lui avons signalé, et qui n'a calculé ni la situation de ses ressources, ni le poids de l'engagement qu'il contractait pour tendre une main généreuse à un génie naissant, lui préparer un avenir honorable, et lui frayer peut-être la route de la gloire. Certes, la réalisation de ces espérances n'est pas dans l'ordre des faits surnaturels; l'histoire des beaux-arts nous en offre

Digitized by Google

plus d'un mémorable exemple ; et si, un jour, notre association pouvait se féliciter d'avoir tiré de l'obscurité un artiste éminent, n'aurait-elle pas mieux mérité du pays que d'avoir ajouté à ses archives quelques discours, quelques dissertations d'un intérêt plus ou moins bien senti, et dont un petit nombre de collègues se rappellent à peine le souvenir.

A Dieu ne plaise cependant que je veuille décourager par là ceux d'entre nous, dont le zèle ne s'est jamais refroidi par l'injustice du public ou par son indifférence plus pénible encore ; la Société a fait un appel à tous les dévoûmens, et celui-ci n'est pas le moins méritoire, car il est fondé sur le désintéressement le plus pur ; et, à cet égard, vous me permettrez d'ajouter quelques courtes réflexions sur notre situation actuelle, sur les causes qui l'ont amenée, et sur les moyens de ramener notre état moral au niveau de notre position matérielle. Lorsque tous les rouages d'une administration fonctionnent avec régularité, le système se meut sans confusion, toutes ses parties s'équilibrent, et se pondèrent sous des conditions normales prévues par le législateur ; mais si l'une d'elles suspend ses fonctions, à l'instant le désordre trouble la loi des mouvemens, et tout finit par s'arrêter. C'est là l'image fidèle de ce qui est arrivé parmi nous. La plus importante des dignités de la Société, la plus active des fonctions qu'elle confie à son bureau, celle de secrétaire, a été fatalement vacante pendant près de deux ans ; j'ai pris la liberté de vous exposer plusieurs fois les conséquences désastreuses pour le service, d'une situation aussi irrégulière ; des motifs respectables, des scrupules que j'eusse complètement approuvés, s'ils ne m'eussent paru devoir amener une crise dans l'existence de la Société, ont fait indéfiniment ajourner un remplacement qui me paraissait indispensable, malgré le zèle et les talens du secrétaire-adjoint. De là des hésitations inévitables dans le service, des retards dans l'émission de nos publications, des plaintes adressées à l'administration, qui gémissait, la première, d'un état de choses qui n'était pas son ouvrage, et qu'elle n'avait pas eu le pouvoir de prévenir. Heureusement que nous sommes enfin rentrés dans nos voies normales, et nous avons l'assurance que le

Digitized by Google

titulaire désigné par la Société, éprouvé par un long dévoûment, retrouvera toutes les forces de son zèle pour réparer le mal qui a pu se produire et en effacer jusqu'aux dernières traces.

Pour compléter le bien que nous attendons tous d'une administration nouvelle, j'ajouterai une considération que je livre aux méditations de la Société.

J'ai souvent entendu dire par des hommes sérieux et d'un esprit distingué qu'il était nécessaire que la direction de nos affaires restât dans les mêmes mains, afin que, par l'unité de vues, par l'esprit de suite, par l'accord éprouvé de tous les fonctionnaires du bureau, cette direction reçut une impulsion plus ferme, plus uniforme, plus décisive; assurément ces motifs ne manquent pas de logique; mais ils ne constituent, à mes yeux, qu'une des faces de la question, et n'offre ainsi que son côté le plus séduisant. Voyons le revers.

Je crois que la perpétuité du pouvoir dans les mêmes mains a de graves inconvéniens dans les associations littéraires, puisqu'elle arrête l'essor de talens ignorés, décourage des prétentions légitimes, neutralise la masse des forces vives de l'association, et, au lieu de provoquer, dans l'intérêt général, des ambitions nécessaires, elle les refoule dans l'obscurité, où elles s'éteignent, au grand détriment de la chose publique; tandis que, d'un autre côté, les fonctionnaires, éternel produit de la constance de vos suffrages, subissant la loi fatale de la faiblesse humaine et doucement bercés par la confiance qui les soutient, doivent finir par s'endormir au sein de cette sécurité profonde; de là, moins d'émulation, moins de vivacité, moins d'entraînement dans la direction; un calme plat semble régner sur l'administration. Sans doute, cette situation serait fort belle dans le gouvernement d'un empire; parmi nous, elle pourrait devenir déplorable.

Voilà, Messieurs, dans toute la sincérité de mon âme, ce que je croirais utile de pratiquer dans l'intérêt d'une Société qui a déjà fait beaucoup de bien, qui est, sans nul doute, appelée à rendre de nouveaux services. Nous devons tous lui vouer, plus que jamais, notre affection et notre

Digitized by Google

concours; et si, un jour, il surgissait des principes que je viens de vous exposer une résolution conforme et peut-être nécessaire, soyez bien persuadés que, dans quelque rang que ce soit, vous me trouverez toujours l'homme du dévoûment, l'ami de la science, le partisan du progrès et l'émule de vos travaux.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

Sur la Géographie ancienne du Poitou,

Par M. LARY.

Messieurs,

Vous savez que nous devons à la commune de Rom deux colonnes milliaires inédites, dont les inscriptions nous ont servi à rectifier quelques erreurs, échappées à des archéologues d'une réputation d'ailleurs justement méritée; vous n'avez pas, sans doute, perdu de vue la notice que je vous ai communiquée sur l'inscription fort curieuse de l'une de ses colonnes, élevée sous l'administration de Tétricus, l'un des trente tyrans dont l'usurpation contribua à précipiter la décadence, la dislocation, et enfin la ruine de l'empire romain. Ce monument est remarquable à plus d'un titre; sa conservation est parfaite; il est l'unique de ce genre, élevé par Tétricus, et son inscription révèle une circonstance non moins singulière, et que le volumineux recueil de Grater ne nous a montrée nulle part. En effet, sous le sigle F, initiale du mot FINES, se trouve constamment exprimé le chiffre indicateur de la distance de la localité, où la colonne fut dressée, aux confins du territoire, et cette distance y est tantôt exprimée en milles romains, tantôt en lieues gauloises; mais nous n'avons jamais

Digitized by Google

observé que le même sigle F répondit à une double distance; une aussi curieuse disposition se présente ici, sous cette forme composée : FXXLXI. Privé de points de comparaison, nous avons dû procéder par voie d'interprétation. La connaissance particulière que nous avons de cette localité que nous étudions, depuis quelques années, avec un intérêt soutenu, nous a d'abord inspiré la pensée d'attribuer aux diverses voies romaines, qui rayonnent autour de l'antique Rauranum, la double distance inscrite sur la colonne; le premier chiffre XX, identique avec celui de la colonne de Tacite, exprime évidemment la distance de Rom à la frontière des Santones, qui répond à la position actuelle d'Aulnay, l'Alnedonacum des itinéraires de l'empire, qui sont d'accord, en ce point, avec les données des deux bornes; mais l'attribution du deuxième chiffre XI devenait d'autant plus difficile, que ces mêmes itinéraires ne mentionnent d'autre voie que celle de Saintes à Poitiers, par Aulnay, Brioux et Rom; il fallait donc rapprocher ce chiffre sur la voie qui nous est connue, qui coupe la première à Rom même, presque à angle droit, et qui se prolonge de l'est à l'ouest, sur un vaste développement, depuis Guéret ou Limoges jusqu'aux côtes de l'Océan; mais ici le chiffre XI n'avait plus d'application possible, attendu que la distance de Rom à la frontière orientale des Pictons, et surtout à leur frontière occidentale, était beaucoup plus considérable; cette difficulté d'attribution, que je n'ai pas dissimulée dans la note que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, mais dont je prévoyais cependant la solution dans un avenir plus ou moins éloigné, me paraît complètement levée par une investigation récente, et les dernières communications que je dois à l'obligeance de M. Bonnet, de Rom, l'un de nos correspondans.

Cet honorable collègue, se rappelant les recommandations pressantes et réitérées que je lui avais adressées, de nous tenir au courant de toutes les découvertes qui pourraient se faire autour de lui, me mandait, sous la date du mois d'août dernier, qu'on avait mis à découvert, à quelques kilomètres, au midi de Rom, sur une longueur de 300 mètres, les restes d'une voie dont la construction, semblable à celle de la voie de Saintes, indiquait

Digitized by Google

une œuvre des Romains, jusqu'ici ignorée des antiquaires. Je répondis à M. Bonnet, en le priant de s'assurer par lui-même de la direction positive de cette voie, et je l'engageai à se reporter à ma notice, où j'avais pressenti une découverte semblable, mais dans une direction déviant un peu à l'est, et se portant vers la commune de Brux. Un mois après, M. Bonnet me faisait part du résultat de ses recherches, et m'apprenait qu'à partir de Rom il avait suivi ce chemin, connu dans le pays sous le nom de chemin Chaussé, sur une étendue de 10 kilomètres, jusqu'au village de Pouvet, commune de Chaunay; qu'il traversait les communes de Messé, de Vanzay, et qu'il paraissait se diriger vers Sauzé-Vaussay. En rapprochant ces indications d'un renseignement qui m'avait été autrefois transmis, sur des fragmens d'une voie ferrée, remarquée dans les environs de Vaussay, et affectant la direction nord et sud, fragmens que je n'avais pu encore relier à aucune voie connue, j'ai conclu que ce monument, si longtemps ignoré, n'était que la voie inédite de Poitiers à Angoulême, et cette conclusion est de tous points conforme à la donnée de la colonne de Tétricus. En effet, la seconde distance, exprimée sur cette colonne, est, je viens de le dire, de onze lieues gauloises, qui donnent 12,520 toises, un peu plus de 25 kilomètres; or, à partir de Rom, dont la position est bien déterminée, cette distance porte juste à la limite des Deux-Sèvres et de la Charente, qui n'est autre que la frontière du Poitou, du côté de l'Angoumois. Cette concordance entre les données lapidaires et l'observation détruit jusqu'à l'apparence du doute; et si ces hypothétiques prévisions des antiquaires ont quelquefois mérité le reproche de manquer d'autorité et de certitude, nous avons la confiance qu'on trouvera dans les observations précédentes tous les caractères d'une démonstration.

On nous objectera, sans doute, que la ville d'Iculisma et son territoire ne figurent point au nombre des cités gauloises, et qu'ils furent confondus dans la tribu des Santones jusqu'au moment de l'érection du siége épiscopal d'Angoulême; que, dès-lors, cette ville n'avait pas assez d'importance, sous la domination romaine, pour déterminer les nouveaux dominateurs

Digitized by Google

du pays à entreprendre en sa faveur un ouvrage aussi remarquable. Nous répondrons que la cité d'Angoulême, bien que comprise dans le territoire des Santones, était devenue assez importante pour attirer l'attention des premiers apôtres des Gaules; que Tétricus, voulant se faire pardonner son usurpation par les populations gauloises, s'efforçait de rendre son administration utile et paternelle, en ouvrant de nouvelles communications à leur commerce, à leur industrie, à leur activité; que c'est lui, sans doute, qui construisit cette voie directe de Poitiers à Angoulême, prolongée, selon les apparences, jusqu'à Bordeaux, et qu'il voulut consacrer cette œuvre de ses mains par les monumens que nous avons sous les yeux. Cette conjecture nous paraît d'autant plus fondée, que la colonne milliaire de Tacite, élevée quelques années après, ne mentionne qu'une seule distance de Rom aux confins de la province; on devait être d'autant plus intéressé à effacer les traces du passage d'un pouvoir usurpateur, que ce pouvoir avait apporté des améliorations réelles dans l'administration des provinces de la Gaule; aussi la colonne de Tétricus fut-elle détruite, sept ou huit ans, au plus, après son érection; mais ceux qui renversèrent ce monument n'avaient pas prévu que la postérité le recevrait intact, et que ces travaux, ouverts ou perfectionnés par Tétricus, deviendraient, 1,500 ans après, l'objet des hommages rendus à ses talens par les admirateurs du génie romain.

Cette question résolue ne met pas un terme aux difficultés qui nous attendent dans l'exploration du territoire de Rom. Pour compléter la reconnaissance des voies antiques, qui venaient y converger de plusieurs points de la Gaule, nous avons recherché la trace de celle qu'on appelle, dans le pays, le chemin des Sauniers, et qui semble se diriger à l'est, vers le passage de la Vienne, appelé le Port-de-Salles, un peu au-dessous d'Availles-Limousine : arrivé à ce point, on suit sans difficulté le tracé de la voie par Luchat, Bellac, Château-Ponsac et Guéret; mais de Rom au Port-de-Salles ses vestiges sont méconnaissables, et l'on n'a d'autres indications que l'habitude contractée de temps immémorial par les mar-

Digitized by Google

chands limousins, qui se rendent par cette route aux foires du Bas-Poitou. A l'ouest de Rom, les indications sont plus positives; on reconnaît sans peine la voie jusqu'à un kilomètre de Chenay; là, elle se bifurque; la branche de droite passe par Chenay, Bagnault, Exoudun, prolonge la vallée de la Sèvre jusqu'au ruisseau de la Ligueur, qu'elle passe sur le pont de Maussé; de là elle s'élève sur le plateau qui fait la séparation des deux versans du Thouet et de la Sèvre, passe par Saint-Georges-de-Noisné, à une ferme appelée le Grand-Chemin, près de Verruye, traverse la route de Parthenay, à un kilomètre, au nord de Mazières, se dirige vers la Boissière, l'Absie, et aboutit, sans doute, à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée); les habitans l'appellent encore le chemin des Grandes-Chaussées, et signalent, comme un fait remarquable, l'habile tracé de cette voie qui, depuis le pont de Maussé jusqu'aux environs de l'Absie, dans un parcours, presqu'en ligne droite, de trente-cinq kilomètres, n'a aucun cours d'eau à franchir. Il est probable que Nantes était le terme de cette voie. La branche de gauche passait la Sèvre, non loin de Chenay, se dirigeait par les collines de l'Hermitain, sur les chaumes communes de Souvigné, Romans, Breloux, ou plutôt la Crèche, où elle venait se confondre avec la Bissètre, dont nous avons décrit le pareours dans une autre notice. Cette branche nous a paru destinée à ouvrir une communication entre le Limousin et les ports de l'Océan, par Fontenay, Mareuil, Avrillé et les Sables.

En réunissant à ces dernières observations, les résultats de nos investigations précédentes sur les grands travaux de communication, ouverts dans nos contrées pendant la période gallo-romaine, nous sommes en état de construire pour le département des Deux-Sèvres la carte des voies romaines, dont les nombreux tracés le sillonnent dans presque tous les sens. Ce luxe de communications, qui a souvent excité notre étonnement et notre admiration, nous apprend que le Poitou jouissait, à ces époques reculées, des avantages d'une civilisation très avancée, et qui n'avait rien à envier à la civilisation contemporaine, si justement fière de ses progrès,

Digitized by Google

de ses nombreux travaux industriels et scientifiques. Si ces routes antiques sont aujourd'hui délaissées, désertes, ignorées et sans gloire, si toute l'attention de l'archéologue suffit à peine pour reconnaître les traces clair-semées et à demi-effacées de leur passage, il appartenait à une Société, instituée pour sauver de l'oubli les précieux débris de l'antiquité, d'en faire revivre le souvenir, afin de le transmettre à nos successeurs, comme un pieux hommage rendu à l'activité, au génie de nos pères; et, pour mon compte personnel, je serai heureux, lorsque j'aurai mis la dernière main à une œuvre lentement préparée, de l'offrir à la Société, comme une preuve de mon zèle pour les intérêts d'une étude qui m'a coûté, il est vrai, des labeurs, mais qui, vous vous en êtes plusieurs fois aperçus, n'a pas dû être sans charmes pour moi.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des Membres de la Société de Statistique. 7
Discours d'Ouverture, lu à la Séance du 8 mars 1848, par M. Ferdinand David, président. 9
Notice sur quelques Monumens anciens, par M. Lary. 18
Canalisation du Mignon, par M. Lary, Maire de Bessines, Syndic des Marais mouillés. 26
Discours d'Ouverture prononcé à la Séance de novembre 1849, par M. Lary, président. 37
Considérations sur la Géographie ancienne du Poitou, par M. Lary. . . . 43

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 899 442

Digitized by Google